

« Pour les écoles élémentaires, le traitement moyen en 1900-01 était de \$143.34; « en 1904-05, il est de \$155.46, y compris les institutrices non diplômées lesquelles, « comme on le sait, ne reçoivent pas autant que les autres. Ce qui précède fait voir « que l'élan est donné et qu'on ne s'arrêtera qu'au jour où tout aura été changé pour « le mieux. »

M. l'inspecteur L.-N. Lévesque dit que dans sa circonscription « le traitement « moyen est de \$111, outre le logement et le chauffage dont les institutrices bénéficient « Je ne compte plus qu'une municipalité où quelques titulaires ont moins de \$100. Cette « somme ne représente pas des émoluments en rapport avec les fonctions, mais il y a « augmentation constante. »

M. l'inspecteur J.-E. Savard, de Chicoutimi, dit « qu'il se produit un bon mouve- « ment concernant l'augmentation du traitement des institutrices; on commence à com- « prendre que le personnel enseignant doit être rétribué en proportion de l'importance « de ses services et que les travaux de l'intelligence ne doivent pas être évalués à un « moindre taux que les travaux manuels. Dans la ville de Chicoutimi, au village de « Jonquières, à St-Jérôme, St-Félicien, St-Prime et ailleurs, les institutrices élémen- « taires dont le traitement était de \$80 à \$100, reçoivent maintenant \$125, logement et « chauffage fournis par les commissions scolaires; ce mode est pratiqué dans toutes « les municipalités scolaires de ma circonscription. Plusieurs institutrices du cours « modèle ont reçu aussi une augmentation notable. »

Tous ces faits sont des indices encourageants, et je suis heureux de voir les choses s'améliorer ainsi d'année en année. Seulement, il ne faut pas trop demander à la fois, car, comme le fait observer un inspecteur, il vaut mieux procéder par la persuasion et la douceur plutôt que de brusquer les gens et de vouloir aller trop vite.

Au reste, dans les districts où la colonisation est peu avancée, on ne peut exiger des colons qui sont soumis à des travaux très rudes et à des privations constantes, autant que des cultivateurs des anciennes paroisses ou des villes. Cependant, je n'hésite pas à dire, je pourrais citer des municipalités peu fortunées où la taxe scolaire est plus élevée que dans certains endroits riches et peuplés.

Continuant à parler des institutrices, je ferai observer que la rareté des personnes compétentes pour l'enseignement continue à se faire sentir chez les protestants plus que chez les catholiques.

Plusieurs causes contribuent à cette rareté des professionnels de l'enseignement chez les protestants. Entre autres de ces causes, on pourrait mentionner les salaires peu élevés que l'on paye dans les endroits pauvres et l'accroissement rapide des territoires et des nouvelles provinces du Nord-Ouest où les institutrices qui ont suivi les cours de l'Ecole normale McGill vont s'établir avec l'espoir d'obtenir un bien meilleur traitement que dans notre province. Les emplois d'infirmières, de clavigraphes et de sténographes éloignent aussi de la carrière de l'enseignement nombre de filles diplômées.

La population protestante souffre, en outre, du fait que parmi elle deux cents écoles environs ne sont ouvertes que six mois par année. Evidemment, il devient plus difficile de se procurer pour une si courte période une institutrice de mérite, à moins d'offrir un salaire mensuel très élevé.